PETITE CHRONIQUE HISTORIQUE DE L'ANJOU CHRÉTIEN

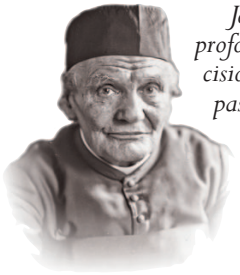
N° 53 - *Juillet 2026*
Supplément au bulletin LE PARVIS

MGR ERNEST JOUIN

3/3 - Bonum certamen

Le bon combat (2 Tim., IV, 7)

• Un homme d'oraison • Fidèle à ses résolutions jusqu'à la mort • Sa paroisse protégée pendant la guerre • Condamné pour avoir obéi à la loi de Dieu • Un projet de roman devenu la célèbre R.I.S.S. • Ennemi de la judéomaçonnerie et du National-Socialisme



Je veux une foi dont la conviction soit éclairée, profonde, lumineuse, ne flottant pas dans l'indécision… Je veux une foi qui, de la conviction passe dans la parole… Je veux enfin une foi d'action qui s'affirme et se défende. Telle est la foi, vivante, consciente d'elle-même, militante, qui nous unira dans l'action catholique, et nous assurera le triomphe.

Tel était l'état d'esprit de Mgr Jouin, telle était sa conception de la foi, qui fit de lui le fer de lance du combat catholique, un exemple hors-pair de soldat des phalanges catholiques, une foi qui le poussait à agir.

Mgr Jouin, un homme de prière

Il ne faudrait pas croire que Mgr Jouin se laisse emporter par l'activisme : s'il peut mener à bien une telle œuvre, c'est qu'il s'appuie sur une solide vie spirituelle. Dès Combrée, il prend de telles résolutions :

La vigilance que je dois exercer pour arriver à tenir mes promesses, réclame l'oraison jaculatoire et la communion spirituelle qui doivent toujours me tenir comme en présence de Dieu. C'est dans ce but que je promets à Dieu de lui offrir toutes mes actions et que je lui promets de faire chaque jour environ quinze fois la communion spirituelle : c'est bien peu quand je vois une sainte la faire trois cents fois par jour…



Le n° 1 de la R.I.S.S. grise (janvier 1930) et le n° 3 de la rose (mars 1933).

Il entre ensuite dans le détail le plus minutieux : les vertus qu'il pratiquera à chaque exercice de la journée, les dévotions de chacun des jours de la semaine, tout cela est prévu. Le dimanche est consacré au Saint-Esprit, le mardi à son saint patron... La journée se termine par un examen écrit.

Qu'une âme généreuse, dans la ferveur d'une retraite, se trace un beau programme de perfection, il n'y a rien là de surprenant. Mais que dans tout le cours de la vie et jusqu'à une extrême vieillesse, ce programme se trouve réalisé, voilà la merveille, s'exclame le chanoine Sauvêtre. En effet, sur une petite feuille trouvée dans un vieux bréviaire après sa mort, nous lisons sous le titre : *Retraite de 1894*, cette résolution : *Veiller à mon oraison*. En témoigne ce petit billet trouvé en son absence par un prêtre dans un tronc de l'église : *Saint Antoine, donnez-moi du pain pour mes pauvres. En échange, je vous promets de faire tous les jours mon oraison.*

Les témoins des dernières années de M. Jouin sont unanimes à admirer sa fidélité à la confession hebdomadaire, à l'oraison, à la mortification ; ses amis bénédictins ou dominicains peuvent dire : *Il prie plus que nos moines*. C'est d'abord une prière au premier éveil, puis la prière du matin, à genoux, aux pieds de son grand crucifix, puis les petites heures du bréviaire avant la Messe, suivie d'une action de grâces prolongée, puis l'oraison, la lecture, vêpres et complies avant midi ; matines et laudes avant le travail de l'après-midi. Pendant les soins douloureux et prolongés, auxquels il doit se résigner pendant sept ans, il récite à haute voix le rosaire en entier, les litanies de la sainte Vierge, souvent celles du Sacré-Cœur ou de saint Joseph, le *De Profundis*, une prière au Saint-Esprit dont il lit un petit office, enfin de pieuses invocations à ses saints de prédilection. Chaque semaine l'office des morts s'ajoute au bréviaire, et presque chaque jour le Chemin de la Croix. Prière… et pénitence : il se donne la discipline ; à sa grande confusion, on découvre un jour des gouttes de sang sur le parquet et les murs de sa chambre.

Prière pour lui, mais aussi pour les autres : alors que la guerre éclate, le curé de Saint-Augustin invite ses paroissiens à la prière : chemin de croix perpétuel, récitation du chapelet par les associés du rosaire et tous les fidèles. Les paroissiens répondent par centaines à son appel. Chaque soir, depuis le 2 août 1914 jusqu'au 30 août 1919, ils le voient arriver au milieu d'eux et d'une voix vibrante réciter les quinze dizaines jusqu'au dernier *Ave*. Et miracle, grâce à cette fidélité, la paroisse Saint-Augustin est protégée par le Ciel : malgré le voisinage de la gare Saint-Lazare spécialement visée, aucun obus de jour ou de nuit ne tombe sur son territoire. Quand, au mois de décembre 1918, pour le soixante-quatorzième anniversaire de l'abbé Jouin, la Confrérie du Rosaire convie les paroissiens à offrir à leur pasteur un témoignage de reconnaissance et d'admiration, elle ne croit mieux faire que de lui remettre, avec une large offrande pour l'ambulance, un rosaire d'or et d'améthystes, un *rosaire de guerre*.

Dans la Querelle des Inventaires

Après ses procès à Joinville, l'abbé Jouin, curé de Saint-Augustin, doit de nouveau faire face à une administration

Contact : prieuredegastines@orange.fr - Tél. : 02.41.74.12.78

gangrénée par la Franc-Maçonnerie : la *Querelle des Inventaires*. À la suite de la loi de séparation de l'Église et de l'État, le gouvernement maçonnique décide que les édifices religieux lui appartiennent, et organise des inventaires, obligeant notamment les curés à ouvrir les tabernacles. Pour son église, l'inventaire est prévu le 31 janvier 1906 ; il organise alors la résistance passive : *Garder la foi ne suffit plus : nous devons la défendre*, écrit-il à sa paroisse : les fidèles sont convoqués à assister à une messe de deuil, le deuil de l'Église, puis le curé attend à la sacristie, prêt à faire entendre ses protestations, mais, comme il le déclarera plus tard devant la neuvième chambre du tribunal : *ce jour-là, même par la suite, il n'y eut aucun trouble à Saint-Augustin, et je n'ai pas vu l'agent des domaines, M. Bonnefoy. Il est venu, conduit dans l'église par un de mes vicaires, mais il n'est pas entré à la sacristie : les fidèles l'en ont empêché sans que je fusse averti de leur dessein. Le lendemain, il vint me féliciter de la parfaite attitude de mes paroissiens, et fut désireux de connaître les noms des deux messieurs qui l'avaient poliment reconduit à la porte. Je m'empressai de les lui taire.* L'inspecteur parti, le curé monte en chaire pour lire sa protestation contre l'inventaire, *première mesure d'exécution de la loi de Séparation. Le Curé et MM. les Fabriciens estiment, avec S. E. le Cardinal Archevêque de Paris, que cet inventaire constitue un premier acte de mainmise sur les biens qui sont la propriété de la Fabrique.* Il ajoute : *Mes chers paroissiens, merci d'être venus. Vous êtes aujourd'hui la paroisse sous les armes, je suis fier de vous. Aujourd'hui, notre protestation est pacifique, mais je sais maintenant que, s'il faut demain une protestation plus énergique, vous serez là.* Pendant tout l'après-midi, la grande porte de l'église reste ouverte, et les fidèles se relaient devant le Saint-Sacrement, comme au Vendredi Saint.



Jean-Baptiste Bidegain

Le curé met alors en place une garde : il craint que l'agent ne vienne pour ouvrir le coffre-fort de force. Il peut compter sur le soutien de l'Association Paroissiale : à chaque porte, en permanence, des escouades de veilleurs se succèdent du 13 février au 9 juin. Quant à lui, il se réserve la garde de nuit et s'installe dans une des tours de l'église. Un lit de camp lui a été dressé dans la lingerie. Le soir venu, les portes de l'église fermées, on peut le voir, une lanterne à la main, gravir les étages de sa tour ; la lumière ne s'éteint souvent que tard dans la nuit : l'abbé Jouin travaille à sa *Jeanne d'Arc* ou à sa *Clotilde*. Entre-temps, le curé de Saint-François-Xavier est acquitté, et la vive résistance du curé du Gros-Caillou fait l'objet d'un non-lieu ; le curé de Saint-Augustin relâche sa vigilance. Mais voilà qu'un matin de novembre, il apprend que l'inspecteur des domaines, accompagné d'un serrurier, s'est présenté à l'improviste et, avec une équipe de policiers et de serruriers, procède à l'inventaire. L'abbé Jouin accourt, et, comme l'un des vicaires, le voyant pâlir en face du coffre-fort éventré, lui exprime sa surprise d'une si violente émotion : *Malheureux, répond le Curé, vous ne savez donc pas que c'est l'Église qui est violée ?*

Le jour où le gouvernement, afin de pouvoir laisser les églises aux catholiques, demande une déclaration officielle, tous les curés refusent, et l'abbé Jouin déclare : *Pour nous, l'Église de France a fait sa déclaration au baptême de Clovis... Il a fallu l'apostasie de la France pour en exiger une nouvelle.*

Cette résistance lui vaut de comparaître devant le tribunal : le 11 décembre 1906, un réquisitoire introductif d'instance est pris contre trois curés de Paris ; l'abbé Jouin est inculpé et est cité devant la neuvième chambre. Par son attitude, par ses réponses nettes et franches et par ses fières et viriles revendications, l'abbé Jouin sait s'attirer les respectueuses sympathies d'un auditoire très mélangé. En dépit du talent de son avocat, il est condamné à 16 francs d'amende (environ 500 €). Un ancien ministre des Affaires Étrangères, Émile Flourens commente :

L'abbé Jouin fut condamné, non pour avoir incité à la rébellion, le tribunal le constate, mais pour avoir, en tout et pour tout, engagé en principe ses paroissiens à résister aux mesures vexatoires qui violenteraient les consciences et porteraient atteinte aux droits de l'Église. En un mot, il ne fut pas condamné pour avoir désobéi à la loi de l'État, mais pour avoir obéi à la loi de Dieu.



Émile Flourens

Le combat antijudéomaçonnique et la R.I.S.S.

Ceux qui ont entendu parler de Mgr Jouin ne le connaissent en général que pour cette seule œuvre : la *R.I.S.S.*.

L'abbé Jouin a soixante-cinq ans, quand Jean Bidegain, le *Judas du Grand Orient* lors de l'Affaire des fiches, lui demande de *composer contre la Franc-Maçonnerie un roman*. Mais le curé, trop peu informé sur ce sujet, ne se sent pas capable d'accomplir un tel projet. *Vous êtes toujours les mêmes*, reprend Jean Bidegain : *les religieux ouvrent des collèges, les religieuses construisent des chapelles ; les curés et les vicaires fondent des patronages, et quand on a ruiné vos œuvres, vous recommencez patiemment ce travail de Pénélope. Mais, allez donc une bonne fois à l'ennemi, détruisez la Franc-Maçonnerie, et vous ferez ensuite ce que vous voudrez !* Et voilà que l'abbé Jouin se lance dans l'acquisition d'une bibliothèque maçonnique et occultiste (elle atteindra 30 000 volumes !) ; même ses ennemis reconnaîtront que son travail est très documenté. Face à la somme déconcertante de cette littérature, ce n'est plus un roman, mais une revue que publie le curé de Saint-Augustin pour dénoncer les ennemis de l'Église : le 1er janvier 1912, sort le premier numéro de la *R.I.S.S.*, la *Revue Internationale des Sociétés Secrètes*, et un an plus tard est créée la *Ligue Franc-Catholique*. À cette *R.I.S.S. grise*, s'ajoute la *R.I.S.S. rose* à partir de janvier 1928, dédiée à l'occultisme. La rose paraîtra jusqu'en mars 1933, et la grise jusqu'en septembre 1939. En engageant sa lutte contre la judéo-maçonnerie, et en fondant la ligue, il donne ce triple mot d'ordre : étude,

L'AFFAIRE DES FICHES

En 1904, alors que l'affaire Dreyfus est en voie de résolution, la gauche soupçonne le corps des officiers français d'anti républicanisme. Le ministre de la Guerre, Louis André, met alors en place une opération de fichage politique dans l'Armée. Ceux-ci sont effectués par l'administration préfectorale, mais aussi par les loges maçonniques du Grand-Orient de France. Les fiches sont transmises au cabinet du général André pour déterminer l'avancement aux ordres et l'attribution des décorations. Le 28 octobre 1904, le député Jean Guyot de Villeneuve interpelle le gouvernement à la Chambre des députés et révèle la forfaiture organisée par le ministre et le Grand-Orient, grâce au témoignage de Jean-Baptiste Bidegain, adjoint du secrétaire-général du Grand-Orient. Le ministre nie, mais au cours de la séance du 4 novembre, Guyot de Villeneuve produit une preuve de son incrimination directe. Le député nationaliste Gabriel Syveton gifle alors le ministre de la Guerre, déclenchant une empoignade dans l'hémicycle. Les révélations se succèdent pendant des mois, jusqu'à la chute du gouvernement le 15 janvier 1905. Le cabinet Rouvier lui succède, condamnant fermement le fichage… et sanctionnant mollement les auteurs. Cette affaire sera lourde de conséquences au début de la Grande Guerre, le corps des officiers ayant été recruté sur des critères politiques et non sur la valeur des hommes.

LA QUERELLE DES INVENTAIRES

La loi de séparation de l'Église et de l'État est votée en 1905. Elle prévoit la création d'associations cultuelles en lieu et place des établissements publics du culte, "fabriques paroissiales", "menses épiscopales" ou séminaires, qui gèrent les biens de l'Église depuis le Concordat de 1801.

A cet effet, un décret publié le 29 décembre 1905 prévoie l'inventaire des biens de l'Église, suivi d'une une circulaire stipulant que *les agents chargés de l'inventaire demanderont l'ouverture des tabernacles*. Les catholiques perçoivent ces mesures comme les prémisses d'une spoliation. Depuis la période révolutionnaire, ils ont pris en charge les frais de remise en état des églises et ont financé la construction de nouvelles. Ils ont dû faire face à des lois anticléricales comme celle de 1903 expulsant les congrégations religieuses du territoire français, et nationalisant leurs biens. Leur cri de résistance est un cantique : *Nous voulons Dieu*. La réaction est inégale selon les régions, celles de l'Ouest étant plus vives : on se barricade dans les églises pour empêcher l'intervention des agents des Domaines. Les premiers incidents sanglants ont lieu en février 1906 dans le Velay. Près de la frontière belge, à Boeschepe, la mort de Géry Ghysel, un boucher âgé de 29 ans et père de trois enfants, entraîne la chute du gouvernement Rouvier. Le nouveau ministre de l'Intérieur, Georges Clémenceau, bien qu'anticlérical notoire, suspend les inventaires : *Nous trouvons que la question de savoir si l'on comptera ou ne comptera pas des chandeliers dans une église ne vaut pas une vie humaine*. C'est la fin de la "Querelle des Inventaires".

action, prière. Selon ses mots, la Judéo-Maçonnerie est *la Contre-Église, le Contre-État, la Contre-Morale. S*on but ? *Les hommes libérés des patries, et, dans ce qui fut les patries, libérés de toutes autres Sociétés qui assujettissent à des dogmes ou à des disciplines ''la dignité personnelle''* (Mgr Jouin, dans *Juifs et Maçons*). L'abbé Jouin dénonce les trois modalités d'action de la Franc-Maçonnerie : la F.M. radicale qui agit par les persécutions sanglantes, la F.M. juridique qui agit par la laïcisation, et la F.M. concordataire.

Le terrain antijudéomaçonnique est déjà occupé par d'autres ligues : l'*Association Antimaçonnique de France* de l'abbé Tourmentin, la *Ligue Militaire* de Clarin de La Rive, la *Ligue Française Antimaçonnique* du Commandant de Fraville, et le journal *La Bastille* de Paul Copin-Albancelli. Dernier arrivé dans la bataille, le curé de Saint-Augustin veut réunir toutes ces forces en une fédération, il obtient l'accord du cardinal Amette… Mais les opposants à cette fédération viennent des rangs antimaçons eux-mêmes, qui par une mauvaise foi sans limite, font avorter le projet. Il y a en effet une certaine incompatibilité entre les antimaçons nationalistes (Copin-Albancelli et Clarin de La Rive), qui ne voient dans la F.M. que le Contre-État et la Contre-Morale, et les antimaçons religieux (Jouin, Benigni). Dans *L'Après-Guerre*, l'abbé déclare :

> *C'est à la France que revient la mission de démasquer et de détruire la Judéo-Maçonnerie, d'opposer à cette armée de combat l'Église militante, à cette armée mondiale l'Église catholique, à cette armée antichrétienne l'armée des croyants, à cette armée conquérante la croisade victorieuse qui déchirera le linceul de mort du laïcisme communiste et réveillera la France, non pas d'avant-guerre mais celle d'avant 89, par la connaissance des devoirs de l'homme et des droits de Dieu.*

Le curé de Saint-Augustin porte attention à l'exactitude ; il écrit ainsi dans la R.I.S.S. de janvier 1928 :

> *Notre ambition se bornera, la plupart du temps, à fournir au public compétent, sans abandonner les points de vue supérieurs, une série de documents et d'expériences qui puisse asseoir dans les esprits, un jugement éclairé, large, et sûr. Les vérités catholiques n'étant pas connues ou pas admises par les adeptes des sciences maudites, il serait vain de tenter de les convaincre en s'appuyant a priori, sur ces postulats. Ceux-ci peuvent bien nous inspirer et nous guider dans notre travail… pour amener l'adversaire à les reconnaître et bien persuader nos amis eux-mêmes que nous n'avons pas raisonné dans le vide, sur des données purement idéologiques attribuées à d'inexistants rêveurs. La loi première d'une critique vraiment scientifique est de se plier à une observation directe, objective, toute expérimentale des pièces incontestées.*



Le cardinal Amette, Archevêque de Paris à l'époque de la Querelle des inventaires

L'abbé Jouin peut ainsi compter sur la collaboration d'un grand ecclésiastique antimaçon, Mgr Umberto Benigni, le fameux évêque italien à la tête du *Sodalitium Pianum*.

Mais sa lutte ne se limite pas à la seule Franc-Maçonnerie : le protestantisme et la synagogue sont aussi dans le viseur du curé, car soutiens et alliés de la maçonnerie. *Pour tout chercheur averti*, écrit-il dans le premier numéro de la R.I.S.S., *la question maçonnique se complique de la question juive*. C'est à lui que nous devons l'appellation de *judéomaçonnerie*. W. Lodge (R.I.S.S., 1932) précise : *Il ne s'agit pas ici d'antisémitisme. Le cœur de ce prêtre était imperméable à la haine*. Comme le reconnaît Michel Jarrige dans un organe de presse du Grand Orient de France en 2011 : *[les] théories raciales du national-socialisme suscitaient la réprobation de la revue. Pour les francs-catholiques, c'étaient là des excès qui répugnaient à leur conscience de chrétiens. Ces antijudéomaçons s'en tenaient à la doctrine traditionnelle de l'Église en se refusant à être des racistes antisémites*. En effet, Pierre Colmet déclare (R.I.S.S., 1928) : *le mot 'antisémitisme' est un terme fâcheux […] quant aux équivoques qu'entretient son acception usuelle. […] Il y a en effet, de par le monde, un antisémitisme inacceptable : celui, en particulier, des racistes allemands, que nous avons toujours combattus avec tant de vivacité*. Non, ce que l'abbé Jouin attaque, c'est le talmudisme qui justifie une prétention à gouverner la terre ; il appuie



Mgr Benigni

LE SODALITIUM PIANUM

Le combat que dirige saint Pie X contre les modernistes qui gangrènent l'Église est déterminé par son encyclique *Pascendi Dominici Gregis* et sa constitution apostolique *Lamentabili* ; il est aussi mené sur le terrain par des catholiques fidèles. Créé au début du XX^{e} siècle avec la bénédiction de saint Pie X, le *Sodalitium Pianum* (*la Compagnie de Pie*, en référence à saint Pie V), appelé *la Sapinière* par ses détracteurs, se définit comme une *entente amicale de groupes intégralement catholiques* : un réseau secret qui dénonce les activités et les personnes suspectées de modernisme et d'interconfessionalisme à l'intérieur de l'Église. Il repose sur de petits comités de clercs ou de laïcs, dispersés dans plusieurs pays et fédérés par une diète romaine avec à sa tête Mgr Umberto Benigni, des hommes qui se déclarent intégralement catholiques ou catholiques intégraux (d'où le sobriquet d'*intégriste*). L'information circule par le biais d'une correspondance secrète, avec des alphabets secrets et des pseudonymes, et par l'envoi de feuilles complémentaires : *La Correspondance de Rome*. Soutenu par la papauté, et dépendant directement d'elle, le *Sodalitium Pianum* lui transmet régulièrement des rapports, notamment par l'intermédiaire du cardinal Merry del Val, Secrétaire d'État.



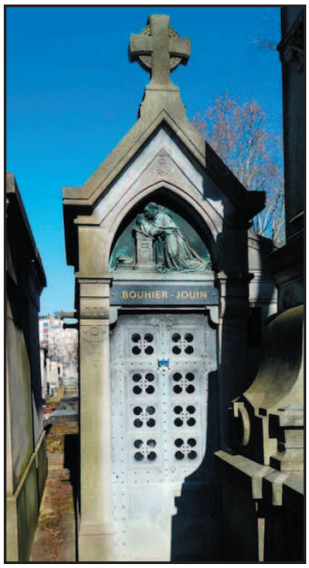
Théodore Herzl

ses affirmations sur les journaux juifs et les comptes-rendus de leurs réunions, comme les procès-verbaux de réunions du Congrès Sioniste tenu à Bâle en 1897, sous la présidence de Théodore Herzl, qu'il publie en 1919 : Le thème de ces procès-verbaux est le suivant : *Les Juifs sont et demeurent le peuple élu de Dieu. La victoire sera d'autant plus facile que les Juifs auront, au préalable, endormi leurs adversaires en leur injectant le poison du libéralisme.* Parmi ces documents, Les *Protocoles des sages de Sion* : *si leur authenticité ne peut se prouver rigoureusement*, explique-t-il, *elle est puissamment appuyée par les évènements qu'ils prédisaient, dont nous sommes les témoins aujourd'hui* (dans *Le péril Judéo-Maçonnique*).

Il s'insurge aussi contre le pacifisme, l'internationalisme, le communisme, le socialisme, fruits de la Révolution française, auxquels cèdent quelques chrétiens démocrates ; ce sont pour lui des infamies, inspirées par la Judéo-Maçonnerie. Il s'empresse de défendre l'Église contre la laïcité, et avertit les catholiques, stigmatisant les libéraux (comme les sillonistes) :

Non contents de dénoncer, comme il convient, les abus de notre société, ils se félicitent eux-mêmes de sa prochaine disparition, acceptent le principe de son mal au lieu de le poursuivre de toutes leurs forces : et ce mal est le laïcisme. Ils essayent d'une conciliation avec lui en oubliant qu'entre la doctrine chrétienne et la laïcité existe une radicale et inconciliable opposition.

Attentif aux fausses solutions qui peuvent séduire les catholiques, il écrit :



Le caveau de famille au cimetière du Montparnasse, où repose Mgr Ernest Jouin

Les groupements nationalistes, fascistes ou autres, sont impuissants par eux-mêmes à guérir le mal. La guerre est religieuse. Notre conversion est l'unique remède… Et cette conversion, il faut l'opérer en enlevant le libéralisme qui amène la décomposition du sang, raviver les convictions anémiées, réapprendre les formules de la foi catholique et leur rendre leur place dans le langage et la conscience. Il faut étouffer ce libéralisme à teinte d'américanisme, condamné par Léon XIII, qui réduit la religion à des œuvres sociales tout extérieures — ce libéralisme à teinte de modernisme, condamné par Pie X, erreur qui enclôt la religion dans la prison de la conscience — ce libéralisme à teinte de laïcisme condamné par Pie XI…

Dans *Juifs et Maçons*, il prévient :

Lorsque les catholiques ne reculeront plus, lorsqu'ils puiseront leur courage dans la pratique de la vertu, absente aujourd'hui de la plupart des foyers, lorsqu'ils reprendront la voie du sacrifice pour suivre leur Messie de misère jusqu'au Golgotha, lorsqu'ils ne mendieront plus leur salut à droite ou à gauche, mais qu'ils formeront à la demande de sa Sainteté Pie X le "Parti de Dieu", la question juive sera solutionnée, la guerre sainte établira la paix mondiale, et peut-être même obtiendra-t-elle la conversion d'Israël.

Ses prévisions sont-elles justes ? Écoutons-le plutôt :

Le plan de domination universelle s'effectuera par une révolution morale, ou plutôt immorale, qui renversera toutes les bases actuelles de la société, la déformation de l'esprit et du caractère par la dissolution des mœurs due à l'excitation des plaisirs, des jeux, de l'alcoolisme ; ajoutez enfin la destruction de la famille par le divorce et l'apologie de l'union libre, du néo-malthusianisme, de l'eugénisme (dans *Le péril Judéo-Maçonnique*).

Inutile d'en dire plus…

Plus encore, au sujet de l'Église, il prévient :

Nous l'avons déjà dit et nous le répéterons toutes les fois qu'il le faudra : l'entreprise la plus dangereuse des sectes [maçonniques] n'est pas la brutale destruction de la religion chrétienne, telle que nous la voyons poursuivie par les bandes forcenées des Sans-Dieu, mais bien la désagrégation de cette religion par une interprétation purement humaine de ses dogmes et de ses commandements. L'avantage de cette tactique est d'endormir la vigilance des gardiens de la foi par des protestations extérieures de respect envers l'Église et ses ministres, par l'usage des mêmes termes religieux, bien plus par la pratique de mêmes rites. On se sert des mêmes signes, mais on leur attache un sens différent. Dès lors, il ne s'agit plus de détruire les religions, mais de les confondre : par la rencontre, sur une même estrade, de prêtres de confessions différentes, par la succession au microphone du curé et du rabbin, par la célébration simultanée à l'église et au temple d'un même événement […] jusqu'à l'établissement, peu à peu, d'une religion commune à tous les hommes. (Mgr Jouin, *R.I.S.S.*, 1933)

Mgr Jouin annonce Vatican II et le nouvel œcuménisme d'Assise !

Conclusion

P.-L. Leroy écrivait dans la R.I.S.S. peu de temps après la mort de ce prêtre hors-pair dont la cause de béatification a été ouverte :

Qu'il soit permis d'ajouter un vœu que souvent nous avons entendu émettre au grand disparu. C'est qu'il se lève en notre France désunie et troublée, dont tant de fils ont perdu la fierté des gloires et la fierté des traditions, une lignée d'hommes de Dieu qui comprennent la terrible grandeur de ces luttes gigantesques, et qui consacrent leur esprit et leur cœur à défendre à la fois l'Église et la Cité française contre l'ennemi multiple et commun. Ils auront un guide sûr : celui qui restera notre Maître, Monseigneur Jouin.

Pierre de Jacquelot

Bibliographie générale :

♦ Joseph Sauvêtre, *Un bon serviteur de l'Église, Mgr Jouin, protonotaire apostolique, curé de Saint-Augustin (1844-1932)*, 1936 (nous en avons repris certains passages verbatim) ♦ Dom Meunier, *Dom Leduc, moine de Solesmes et l'œuvre des oblates Servantes des Pauvres* (1923) ♦ Jean-Marie Mayeur, *Les inventaires dans le diocèse de Paris,* in *Revue d'histoire de l'Église de France*, N°227, 2005 ♦ Michel Jarrige, *La vie et l'œuvre de Mgr Jouin, croisé de l'antimaçonnisme*, in *La chaîne d'union*, N°56, 2011 ♦ Benoit Willot, *Joseph Sauvêtre, curé de la ''zone''*, Polmorésie, 2020 ♦ Benoit Willot, *Ernest Jouin*, Polmorésie, 2020 ♦ Benoit Willot, *Modeste Bondu dite Agnès de Jésus, servante des pauvres,* Polmorésie, 2020 ♦ Don Curzio Nitoglia, *Le grand Kahal : un terrible secret*, in *Sodalitium* N°47, 1998 ♦ Don Francesco Ricossa, *En défense de Mgr Umberto Benigni*, in *Sodalitium* N°73 (numéro spécial), 2023 ♦ R.I.S.S., *Qui était Mgr Jouin ?* articles publiés de 1932 à 1935 ♦ Mgr Jouin, *Le devoir catholique à propos des élections, où la question du moindre mal est traitée*, *R.I.S.S.*, 1920 ♦ Mgr Jouin, *Le péril Judéo-Maçonnique*, 1920 ♦ Nina Valbousquet, *Catholique et antisémite, le réseau de Mgr Benigni*, 2020 [ouvrage hostile à Mgr Jouin] ♦ Émile Poulat, *Intégrisme et catholicisme intégral*, 1969.